

**COMMUNE de LARAJASSE**

L'an deux mille dix, le quatorze avril à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 08 avril 2010, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Madame Janine VIRICEL, Maire.

**Etaient présents :** VIRICEL Janine, RAGEY Guy, GOY Claude, BRUYAS Jean-Marc, CHILLET Patrick, AVENIER Jean-Pierre, BARRON Karine, CHILLET Pascal, FAYOLLE Josette, FONT Christiane, GUBIEN Jérôme, GUINAND Régis, PHILIS Jeannine

**Absents :**

**Excusés :** BOUCHUT Fabrice, POIROT Anne-Marie

**Pouvoirs :** BOUCHUT Fabrice à AVENIER Jean-Pierre

**Secrétaire de séance :** Claude GOY

**SEANCE DU 14 AVRIL 2010**

\*\*\*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est apporté une modification au compte rendu de la séance précédente (conseil municipal du jeudi 11 février 2010) : le Forum du réseau Action Santé aura lieu à Aveize et non à Vaise.

**Budget lotissement – Approbation des comptes**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au vote pour clôturer le budget du lotissement communal, puisque les opérations de vente des terrains sont terminées. Elle rappelle qu'en 2009, les seules dépenses effectuées sur ce budget sont des achats de fleurs pour 534.16 €.

Comme les autres budgets, le conseil municipal doit valider le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif dressé par le Maire, étant précisé que ceux-ci sont identiques.

Afin de clôturer le budget du lotissement, la trésorerie a demandé des opérations comptables qu'il convient de valider, notamment au niveau du budget primitif pour permettre de virer le solde de ce compte au budget principal de la commune.

Adopté à l'unanimité.

**Budget communal – Récupération de la TVA par anticipation**

Madame le Maire explique que la commune a la possibilité de récupérer la TVA sur les investissements de l'année 2009 en plus de celle de l'année 2008 comme normalement cela devrait être le cas. Pour cela, la commune doit signer une convention avec l'Etat s'engageant à réaliser plus de dépenses en 2010 que la moyenne des dépenses des années 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette moyenne représente 624 354 €. Ainsi, au regard des grands projets de la commune (réhabilitation de la Villa Mary, construction d'un atelier technique et refonte du Plan local d'urbanisme), les dépenses d'investissement de cette année vont être supérieures à ce montant. Il paraît donc intéressant de récupérer cette année plus de TVA.

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la convention avec l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

**Budget communal – Produit des amendes de police**

Madame le Maire explique qu'une partie du produit des amendes de la police peut être reversée aux petites communes sous forme d'une subvention pour des projets relatifs à des aménagements sécuritaires.

Ainsi, en 2010, la commune prévoit d'aménager un trottoir à Lamure. Pour rappel, en 2009 la commune avait demandé la subvention pour des trottoirs et un parking à l'Aubépin, qui vont être réalisés.

Le conseil municipal doit valider le projet et autoriser le Maire à faire la demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

## **Achat de panneaux d'information sur le thème de l'eau pour les sentiers touristiques – demande de subvention à la Région Rhône Alpes**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'achats de panneaux d'information sur le thème de l'eau pour les sentiers touristiques. Ce projet est présenté dans le cadre du contrat de rivière Coise (n° d'action 128 B4b).

Le coût de cette opération, dressé par la société GRAPHIC à Saint Martin en Haut, est estimé 3 880 € HT.

Les travaux envisagés comprennent notamment la réalisation de panneaux sur le thème de l'eau dans le cadre de la création d'un sentier à thème sur les sources de la Coise.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant : 30 % Conseil Régional, 70 % Commune.

Le Conseil Municipal doit approuver l'avant projet et son coût, et permettre au Maire de solliciter la Région pour obtenir une subvention.

Adopté à l'unanimité.

## **Réhabilitation de la Villa Mary en bibliothèque – projets et demandes de subventions**

### 1) Construction / travaux

Madame le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la Villa Mary avec notamment au rez de chaussée une bibliothèque. Ce projet va permettre une forte augmentation de la surface consacrée à la bibliothèque, l'achat de nouveaux mobiliers et de nouvelles collections. En outre, la bibliothèque pourra proposer et accueillir des expositions culturelles au sein de ces nouveaux locaux.

Cette réhabilitation a fait l'objet d'un travail de maîtrise d'œuvre par un cabinet d'architecte. Celui-ci propose un avant projet et le budget prévisionnel de l'opération :

Coût total de l'opération :	1 011 290 € HT
- Travaux	874 594 €
- Maîtrise d'œuvre	74 160 €
- Toiture	49 300 €
- CT/SPS	6 801 €
- ERDF	3 359 €
- Etude géotechnique	1 300 €
- Relevés topographiques	1 776 €
- Branchement eau potable	1 338 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Conseil général	60 % du montant subventionnable
- Etat (DGD)	40 % du montant subventionnable
- Etat (DGE)	30 % du montant subventionnable
- Réserve parlementaire	5 000 €
- DDR	25 à 35 % du montant subventionnable
- Le reste à la charge de la commune	

Madame le Maire précise que le Conseil municipal doit valider le budget prévisionnel pour lui permettre d'effectuer les demandes de subvention suivantes qui doivent être déposées avant le 30/04:

- au titre de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) auprès de l'Etat pour la partie Bibliothèque
- au titre de la DDR (Dotation de Développement Rural) auprès de l'Etat pour la partie pôle médical

Elle précise que le projet dans ses détails (chauffage, accès, cave...) est encore à l'étude et que le Conseil municipal donnera son avis sur l'avant projet définitif.

Adopté à la majorité, 1 abstention.

## 2) Mobilier / informatique

Toujours pour l'aménagement de la villa Mary en bibliothèque, Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de racheter du mobilier adapté et du nouveau matériel informatique.

Les responsables de la bibliothèque ont fait réaliser des devis en fonction de l'aménagement qui pourrait être fait de la nouvelle bibliothèque, après avoir visité d'autres types de bibliothèque.

Le coût est estimé à environ 18 100 € (HT) pour le mobilier et 3 800 € (HT) pour l'informatique.

Le Conseil municipal doit valider le projet et autoriser le Maire à effectuer les demandes de subvention suivantes:

- au titre de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) auprès de l'Etat pour la partie Bibliothèque
- au titre de la DDR (Dotation de Développement Rural) auprès de l'Etat pour la partie informatique et notamment la création d'une borne Internet

Adopté à l'unanimité.

Madame le Maire précise également qu'elle sollicitera une subvention auprès du Député Elisabeth Lamure pour l'équipement mobilier de la bibliothèque.

## **Convention avec la SPA**

Madame le Maire explique que la commune de Larajasse s'adjoint les services de la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour la capture, l'enlèvement et la garde des animaux errants sur le territoire, par le biais d'une convention de fourrière.

Le tarif est fixé à 0.26 € / an et par habitant, pour l'année 2010.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de fourrière pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **BATIMENTS**

#### **Atelier technique**

Madame le Maire rappelle le projet de construction d'un bâtiment pour les cantonniers et le matériel technique de la commune. Un plan est présenté.

Il est prévu un toit en photovoltaïque qui serait pris en charge par l'architecte.

Le Conseil fait des annotations notamment en matière d'ouverture sur l'extérieur, de gestion d'eaux pluviales, de prix excessif de la charpente, d'assainissement.

Ce projet est estimé à un coût de 332 938 €.

#### **Travaux à prévoir**

- **Lamure** : porte de l'Eglise, porte de la salle des fêtes
- **Salle des fêtes** : sono à faire réparer
- **L'Aubépin** : toit de l'Eglise à reprendre

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Guy RAGEY informe le Conseil de la réussite par les 2 cantonniers concernés du CASES, formation obligatoire pour la conduite des engins agricoles avec remorques.

Passage également par un cantonnier d'un concours interne pour avancer au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

## VOIRIE

- Travaux en cours pour boucher les **trous** avec de l'enrobé. Un débat suit sur la nécessité de refaire l'**allée des Tilleuls** très fréquentée par les personnes âgées de la maison de retraite, et sur d'autres chemins abîmés.
- Le **grillage de la villa Mary** a été enlevé. A voir pour le réutiliser au jardin public de l'Aubépin.
- Bouygues va installer une **antenne 3G** sur l'antenne de Saint-Pierre.
- **L'Aubépin** : des jeux seront achetés pour compléter le portique.

## ECOLES

### LAMURE :


- Problème soulevé de l'accès Internet résolu. Il est précisé que l'**ADSL** arrivera bientôt ;
- L'école récupèrera le mobilier de la bibliothèque. 2 bureaux seront également changés à la rentrée ;
- Il a été décidé de ne pas changer les couchettes, celles proposées sont encore plus larges que les existantes ;
- Une discussion est en cours sur le canton quand au prix de revient des repas de cantine scolaire ;
- Problème de velux à réparer.


## VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

### Agenda

- Remise des **prix des fleurs** le vendredi 23/04 à 20h20 ;
- **Concours de pêche** à la Truite le 29/05 de 9h à 11h30 ;
- **Balades et visites guidées** prévues cet été avec l'office de Tourisme ;
- Assemblée générale des **Anciens Pompiers de Paris** le 25/04 et ce jour là **bal des Relais**. A revoir l'organisation pour les salles.

 **Club d'aéromodélisme** : demande d'installation aux Plaines.

 **Cérémonies** à venir : pavoisement à faire.

 **ADMR** : à demander de communiquer des informations sur le site Internet de la commune.

## DIVERS

- **Organisation d'une battue contre les pigeons** : la commune a fait appel aux chasseurs pour enrayer le problème des pigeons trop nombreux au bourg de Larajasse. Ainsi, les 23 et 24 avril prochains vers 19h30, les chasseurs vont lancer des pétards pour faire fuir les pigeons à l'extérieur du village pour pouvoir les tirer. Les habitants ont été informés par courrier.
- **Cimetière de l'Aubépin** : 18 tombes à nettoyer.
- **Eau potable** : suite à l'assemblée générale du syndicat des eaux, il est prévu une augmentation du prix du mètre cube de 2,46 à 2,49 € le litre pour une consommation moyenne de 120 m3 par foyer.
- **Opération voisins vigilants** : suite à une réunion à la Gendarmerie, il est demandé à chaque citoyen d'être vigilant sur son environnement et de signaler tout élément étrange à la gendarmerie, afin d'aider les services à avancer plus vite dans les enquêtes. En effet, la criminalité a beaucoup augmenté dans le canton.

Fin de la séance 23H45.